

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 octobre 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2022-10-07
BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du Budget primitif 2022,

FONCTIONNEMENT :

1) Finances :

Recettes et dépenses :

Lors de la notification des allocations compensatrices 2022, la totalité des compensations liées à la taxe foncière des établissements industriels n'avait pas été comptabilisée. Une recette supplémentaire de 257.921 € nous a donc été notifiée.

Des titres de recettes doivent être admis en créances irrécouvrables pour un montant total de 8.545,33 € reparti comme suit :

- 6541 – Créances admises en non-valeur: 5.589,88 €
- 6542 – Créances éteintes : 2.955,45 €

Cette admission en non-valeur est compensée par une reprise de provision sur la provision « créances irrécouvrables » qui est inscrite chaque année au budget.
8.545,33 € sont donc ajoutés au budget en dépenses et en recettes.

Une régularisation sur charges constatées d'avance (rattachements) est inscrite en recette au budget à hauteur de 91.700 €.

2) Service Patrimoine :

Dépenses :

Au vu de l'augmentation des prix de l'énergie et du taux de réalisation des lignes budgétaires afférentes, celles-ci sont abondées de 201.261 €.

3) Service population :

Dépenses :

La ligne budgétaire relative aux fournitures administratives est abondée de 2.000 €, suite à la hausse du coût du papier et à l'ouverture de la Maison des Ressources.

4) Direction Sport, Animation, Jeunesse :

Dépenses :

Des modules de gymnastique doivent être acquis or, cette dépense est une dépense d'investissement. Les crédits nécessaires (2.400 €) sont transférés du fonctionnement à l'investissement.

5) Culture :

Recettes :

Deux subventions ont été notifiées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le Musée de l'Archerie et du Valois :

- 1.560€ pour « Musée de l'archerie et du Valois : Modules d'expositions itinérantes »
- 3.584€ pour « Musée de l'archerie et du Valois : création de support de médiation autour du chantier de collections »

INVESTISSEMENT :

1) Direction Sport, Animation, Jeunesse – Opération 101 « Sport » :

Dépenses :

2.400 € sont transférés du fonctionnement pour l'acquisition de modules de gymnastique.

2) Direction des services techniques :

Dépenses :

Les crédits de plusieurs opérations d'investissement sont abondés comme suit :

- Opération 103 – Ecoles : 40.000 €
- Opération 104 – Eclairage public : 45.000 €
- Opération 109 – Voirie : 35.000 €
- Opération 111 – Economies d'énergie : 30.000 €

Ces crédits supplémentaires visent à couvrir les augmentations liées à la hausse des prix notamment pour la voirie.

Ils permettront également d'accélérer les travaux d'économies d'énergie et d'effectuer quelques travaux supplémentaires dans les écoles.

Recettes :

Plusieurs subventions ont été notifiées par le Conseil départemental de l'Oise :

- 41.740 € pour la démolition et la reconstruction du local de pétanque situé cours Foch,
- 115.480 € pour la réfection de trottoirs et de voiries,
- 16.280 € pour la réfection des sols de la salle polyvalente Bernard Kindraich.

3) Direction des affaires culturelles et patrimoniales :

Recettes :

Plusieurs subventions ont été notifiées par le Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) :

- 130.548€ pour « AMO (phases 3 et 4) + chantier des collections »

4) Police municipale :

Recettes :

Le montant du produit lié aux amendes de la police municipale est supérieur de 17.153 € à celui inscrit au budget, la ligne correspondante est donc abondée de cette somme.

5) Finances

Recettes et dépenses :

Le montant de la taxe d'aménagement escompté est inférieur au montant inscrit au budget suite à un fort ralentissement des autorisations d'urbanisme déposées. Le montant budgétisé est diminué de 150.000 € (300.000 € inscrits au budget).

Les subventions notifiées, telles que détaillées ci-dessus, permettent de baisser le montant de l'inscription budgétaire liée à l'emprunt de 172.705 €, ce qui ramène cette inscription à un montant de 1.400.000 €.

La modification de l'imputation d'une subvention perçue en 2021 implique d'inscrire des crédits en dépenses et en recettes, à hauteur de 9.100 €.

Un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 153.904 € est nécessaire à l'équilibre de la décision modificative.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
74	Dotations, subventions et participations	263 065,00
77	Produits exceptionnels	91 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	8 545,33
Total		363 310,33

Dépenses

Chapitre	Libellé	Mouvement
011	Charges à caractère général	200 861,00
65	Autres charges de gestion courante	8 545,33
023	Virement à la section d'investissement	153 904,00
Total		363 310,33

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
Opération 100	Bâtiments	41 740,00
Opération 101	Sports	16 280,00
Opération 102	Culture	130 548,00
Opération 109	Voirie et espaces verts	115 480,00
13	Subventions d'investissement	26 253,00
10	Taxe d'aménagement	-150 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	153 904,00
16	Emprunts et dettes assimilés	-172 705,00
Total		161 500,00

Dépenses

Chapitre	Libellé	Mouvement
Opération 103	Ecoles	40 000,00
Opération 104	Eclairages publics	45 000,00
Opération 109	Voirie et espaces verts	35 000,00
Opération 111	Economies d'énergie	30 000,00
Opération 101	Sport	2 400,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00
Total		161 500,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet
de la commune

le : **07 OCT 2022**

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS (Oise)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221004-DEL2022-10-07-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022